

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le 9 novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, TRICOT Sylvie, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : L'ANTHOËN Audrey, CHARPENTIER Lucette,

Monsieur Vincent ESTRABAUT a été élu secrétaire.

Date de convocation : 04/11/2010

Date d'affichage : 04/11/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- Achat d'une propriété
- Emprunt
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

09/11/10-001 ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

M. le maire expose au conseil que la propriété sise 44 route de Coucy-le-Château à Trosly-Loire, parcelles n°699, 704, 533 est à vendre.

La division de cette propriété de 1400 m² en 2 lots distincts s'inscrit dans le programme du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Pour garantir une compensation de la baisse naturelle de la population, il faut disposer de terrains à bâtir et ou de propriétés à louer.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, par 11 voix pour et une abstention,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette propriété, pour un prix maximum de 60 300 € hors frais de notaire,

Charge Monsieur le Maire ou les Adjointes de signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

09/11/10-002 PRET A COURT TERME

Monsieur le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : acquisition d'un bien immobilier

Il expose que ce projet comporte en plus de l'achat de la propriété, certains travaux obligatoires, le tout estimé à 70 000 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, **à l'unanimité des membres présents** :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant de la dépense : 70 000 €

Emprunt sollicité au Crédit Agricole :

PRET A COURT TERME 70 000 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt à court terme de 70 000 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois +0.80 %.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ESTRABAUT fait part au Conseil Municipal du compte rendu du conseil de classe.

Des travaux de voirie seront à prévoir, notamment du marquage au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Le secrétaire de séance :

Vincent ESTRABAUT